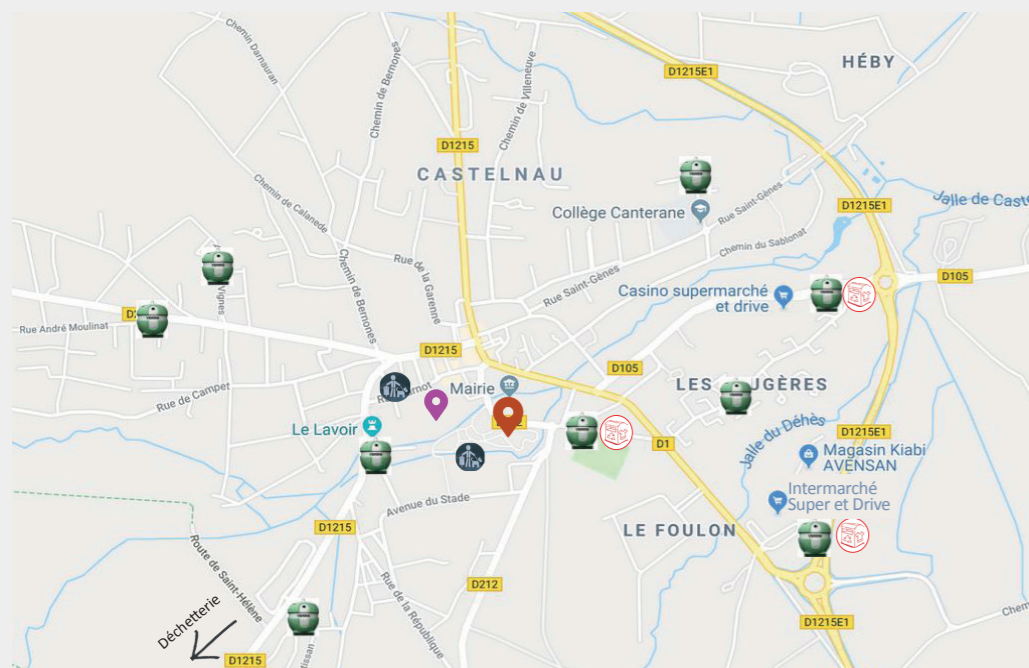




Citoyen écoresponsable : vos repères à Castelnau



Légende :

- Collecteur de verre
- Sacs pour déjections canines
- Collecteur de vêtements

- Mairie :
 - collecteur de cartouches d'encre
 - distribution de sacs jaune
- Communauté de communes :
 - composteurs

Dechetterie

Lieu-dit «Mont d'Or»
33480 Castelnau de Médoc

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h
Mardi, jeudi, dimanche : 8h-12h
Samedi : 8h-12h ; 14h-18h

La CdC Médullienne est l'organisme compétent en matière de déchets. Elle gère :

- le traitement et élimination des déchets ménagers
- 2 déchetteries (Le Porge et Castelnau)
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Calendrier des collectes

www.cdcmduillienne.fr



I CONTACTI



Mairie de Castelnau de Médoc

20 rue du château 33 480 Castelnau de Médoc
05 56 58 21 50
contact@mairie-castelnau-medoc.fr

[EN SAVOIR PLUS]

Sur les réglementations environnementales, le «0 pesticides», les gestes écocitoyens

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.ademe.fr



FLASHEZ MOI
AVEC VOTRE SMARTPHONE



FLASHEZ MOI
AVEC VOTRE SMARTPHONE

Suivre l'actualité et les actions de la commune sur son site internet

www.mairie-castelnau-medoc.fr

et sa page facebook /castelnaumedoc



FLASHEZ MOI
AVEC VOTRE SMARTPHONE

ENSEMBLE, AGISSONS POUR PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT !



LE GUIDE DE L'ÉCOCITOYEN

CASTELNAUDAIS

Quelques bons gestes à adopter !



#CASTELNAU VILLE VERTE
#CASTELNAU VILLE PROPRE



Dépliant 0 pesticides
Janvier 2019
Réalisation (textes, photos, mise en page) : service communica-
tion de la Mairie de Castelnau
Impression : IBC Impression
2000 exemplaires sur papier recyclé

Les pesticides, c'est fini !

La ville de Castelnau s'est engagée à entretenir ses espaces verts sans pesticide pour préserver la biodiversité et la santé de tous.



Arrêté du Maire du 8 septembre 2015

ARTICLE 1er :

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'adhésion de la commune de Castelnau-de-Médoc à un protocole de gestion différenciée mais également dans le but de participer au concours du label des Villes et Villages Fleuris, les techniques alternatives mises en place sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'œuvre.

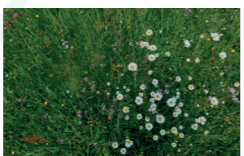
Aussi, **il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. La tonte et le nettoyage sont concernés, mais également le balayage, le désherbage et le démoussage des trottoirs.** Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.



ARTICLE 2 :

Dans le but d'embellir la commune, **les habitants sont autorisés à fleurir, végétaliser et entretenir leur pied de mur. Cependant les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite, mais également la visibilité des véhicules.**



2015

Pour préserver la biodiversité, la commune a choisi de ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien de ses espaces publics.

2017

Interdiction d'utilisation des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics (voiries, espaces verts, forêts...)

2019

Réglementation nationale : interdiction d'utilisation des pesticides chimiques pour les particuliers (jardins, terrasses, balcons...)

Le saviez-vous ?



La commune est responsable de la propreté des chaussées. Onze agents polyvalents des services techniques municipaux participent au nettoyage de votre commune. Ils interviennent dans tous les secteurs en fonction des événements, priorités et demandes des habitants (tous les lundis, ils entretiennent le centre-bourg après le marché du dimanche par exemple). La Brigade Verte (un agent), agit également au quotidien depuis 2017 pour faire de Castelnau une ville propre.

Acceptons la végétation spontanée et n'utilisons plus de pesticides !



VOUS SOUHAITEZ DÉSHERBER ?

- Pour désherber votre trottoir sans nuire à votre santé ni à l'environnement, vous pouvez par exemple :
 - Verser l'eau de cuisson bouillante de vos aliments (pommes de terres...) sur les plantes à éradiquer
 - Couper à la binette les herbes indésirables
 - Favoriser au contraire les plantations en pied de mur et accepter les herbes spontanées !



Castelnau, ville propre

[Ma commune, j'en prends soin]

10 GESTES AU QUOTIDIEN

Ensemble, soyons acteurs pour faire de Castelnau une ville propre et respectueuse de l'environnement !

1 Je procède au tri selectif chez moi, au travail, à l'école.

2 Je dépose mes déchets ménagers dans la poubelle ou les collecteurs. Les trottoirs, caniveaux et la jalle ne sont pas une déchetterie. Plusieurs poubelles et collecteurs de verre sont mis à ma disposition dans la ville.

5 Je trie mes déchets spéciaux (piles, ampoules, électroménager...) et les dépose dans les points de dépôt mis à ma disposition.

7 Je préserve mes jalles en évitant d'y abandonner toute sorte de déchets : bouteilles en verre, en plastique, papiers, emballages...

9 Je pense à prendre un sac ou un cabas lorsque je fais mes courses pour éviter d'avoir recours à des sacs plastique supplémentaires.

3 Je dépose mes déchets encombrants à la déchetterie, non pas dans la ville ou la forêt.

4 Je n'hésite pas à ramasser les déchets lorsque je me promène en ville, en forêt ou sur la plage.

6 Je ramasse les crottes de mon chien quand je le promène. Je pense à prendre un sac plastique ou à utiliser ceux mis à disposition dans la commune.

8 J'écrase mes mégots et les jette dans une poubelle. En France, 30 milliards de mégots sont jetés chaque année sur les trottoirs. Ils mettent 15 ans pour se décomposer.

10 Je pense à rentrer ma poubelle le jour de la collecte.

